

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 23 MARS 2021

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 23 mars 2021*

Aujourd'hui, à dix-neuf heures cinquante-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 89    Loi n<sup>o</sup> 5 sur les crédits, 2020-2021

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.